

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 9 septembre 2020

Sous la présidence de Mr RANDJIA Michel

Présents : M. RANDJIA, M. LENGLET B., Mme LIMON, Mme DUCHATEAU, M. FOURNIER, Mme MAROSE, M. GENEST, M. PILLE, M. CAILLAUX, Mme DIEU, M. FOURNIER, M. LENGLET E (à partir de la question IV).

Excusés : -

Mme Marjorie DIEU est désignée secrétaire de séance

La séance débute à 17h30.

M. le Maire introduit cette séance en rappelant le contexte sanitaire actuel et rappelle chacun à la vigilance à la bienveillance, notamment à destination des personnes les plus fragiles.

I/ Présentation pluriannuelle des projets

La séance étant ouverte, M. le Maire énumère les projets qui serviront de fil conducteur lors du présent mandat :

- Le parc d'éclairage public a été renouvelé avec un système de lampes à LED s'inscrivant dans une logique tant écologique qu'économique.
- La réhabilitation après son acquisition de la Sarcelle qui fait actuellement l'objet de consultation auprès des partenaires institutionnels et des financeurs. Le projet est à déterminer et M. le Maire évoquera la situation dans le point II/.
- La situation des étangs et la nécessité d'avancer sur la programmation de travaux. M. le Maire informe l'assemblée qu'un courrier va être adressé à Mme la Ministre de la Transition Ecologique, Mme Barbara POMPILI et en fait la lecture. L'objectif étant d'alerter les pouvoirs publics sur la situation des communes ayant la même configuration que la notre et dépendante en grande partie des revenus domaniaux issus de la pêche. M. le Maire explique qu'une sous-commission thématique a été créée dans la commission territoriale de la communauté de communes avec l'ensemble des acteurs concernés par ces problématiques.
- Les murs et les plafonds de la Mairie devront être rafraîchis
- Le coût de la réfection de la toiture de l'église fera l'objet d'une estimation. Des financements seront sollicités
- L'entretien courant de la voirie par la réfection des nids de poule se poursuivra à la même fréquence que depuis quelques années. M. le Maire explique que la voie entre Frise et

Herbécourt est très fréquentée puisque la programmation des GPS y oriente davantage les véhicules. Une rencontre a eu lieu avec la Vice-présidente de la communauté de communes en charge de la voirie pour qualifier cette voie d'intérêt communautaire et transférer son entretien au niveau communautaire.

- L'embellissement du village est un point important qu'il conviendra d'aborder tout au long du mandat
- L'idée de « bibliothèque municipale » va faire l'objet d'une concertation au niveau de la faisabilité
- Le passage à la fibre constituera une avancée sur le plan numérique pour la commune

M. le Maire évoque aussi l'acquisition d'un garage qui avait été évoquée lors de précédentes réunions. La tendance indiquée serait l'abandon du projet au regard de la situation complexe de la vente.

II/ Point de situation sur la Sarcelle

M. le Maire rend compte des rencontres avec les différents partenaires (CAUE, Conseil Départemental, Conseil Régional et Communauté de communes) et explique que le projet de réhabilitation de la Sarcelle est éligible à différents dispositifs de financements.

Il conviendra dans un premier temps de procéder à une estimation du montant des travaux par un architecte par le biais d'une consultation. M. le Maire annonce qu'avant de procéder à tout engagement financier, il a demandé aux financeurs de matérialiser l'éligibilité du projet par courrier.

Au niveau du financement régional, il indique au Conseil Municipal, la nécessité d'engager les travaux avant fin 2021 compte-tenu du renouvellement des conseils régionaux en 2021.

Il conclut en indiquant que les rencontres et échanges vont se poursuivre avant de pouvoir définir avec exactitude le projet.

III/ Rempoissonnement 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs de la pisciculture Vasseur basée dans l'Eure-et-Loir. Une économie est prévue pour cette année de l'ordre de 448€ pour les mêmes quantités de poissons.

La commande suivante est proposée au Conseil Municipal :

Espèces	Taille	Quantité	Prix Unitaire au kg	Total
Carpes	3 étés	300 kg	3,00€	900,00€
Tanches	2-3 étés	200 kg	5,10€	1 020,00€
Gardons	2-3 étés et plus	400 kg	5,10€	2 040,00€
Brochets	1 été	150 kg	10,50€	1 575,00€
			TOTAL H.T.	5 535,00€
			TVA 5,5%	304,42€
			TOTAL TTC	5 839,42€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la commande.

Le rempoissonnement aura lieu le samedi 5 décembre 2020.

IV/ Validation du compte rendu de la CLECT du 2 mars 2020

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la CLECT qui aborde trois points :

- Le calcul des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) pour les communes de Bray-sur-Somme, Albert et Bouzincourt
- Le calcul des coûts du service commun de secrétariat des mairies
- Le reversement des résultats des budgets annexes eau et assainissement pour les communes concernées

Considérant que l'évaluation des charges transférées est établie par délibération concordante des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée prévue par l'article L5211-5 II du CGCT,

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte rendu de la CLECT validant les évaluations des transferts de charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le compte rendu de la CLECT du 02 mars 2020.

Le compte rendu de la CLECT est consultable sur demande en mairie.

V/ Validation de la convention territoriale globale avec la CAF et la CPAM

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot concernant la mise en place d'un partenariat entre la CAF, la CPAM, la Communauté de communes et les communes membres. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer la Convention Globale Territoriale (CTG) qui vise à optimiser l'offre globale de services de la branche famille et maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

VI/ Mise en place d'une offre de paiement à distance pour les usagers

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1er juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1er juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1er janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures une adhésion pour chaque dette sera mise en place. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1er août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1er juillet 2020

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP dans le site Internet de la commune (ou à partir du site sécurisé de la DGFIP) et Autorise M. le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

VII/ Désignation d'un correspondant défense

M. le Maire explique que suite aux dernières élections municipales, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense.

M. le Maire précise que le conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Mme Jennifer LIMON, correspondant défense de la commune de Frise.

VIII/ Désignation d'un délégué au CNAS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au CNAS depuis plusieurs années et qu'au sein de chaque collectivité adhérente, il convient de désigner deux délégués : un délégué élu, désigné par l'assemblée délibérante et un délégué agent désigné librement par la collectivité.

La durée du mandat des délégués locaux est calée sur celle du mandat municipal, soit six ans.

Les délégués locaux sont les représentants de chaque collectivité adhérente au sein du CNAS et constituent la base militante du CNAS. Chaque adhérent est invité à participer à la vie des instances et notamment de sa délégation départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Michel RANDJIA, délégué élu de la commune auprès du CNAS.

IX/ Validation d'une demande de passage de la route européenne d'Artagnan

Considérant la création de l'Association Européenne Route d'Artagnan (AERA) afin de promouvoir le premier itinéraire équestre à dimension transnationale;

Considérant que La Route, empruntée également par les vélos et randonneurs, s'étend sur près de 4 000 km, de Lupiac en Gascogne à Maastricht et que l'un de ses axes passe par Frise;

Considérant que ce projet participe à la valorisation touristique du territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

- pour la partie de la Route d'Artagnan traversant la commune, son inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- la mise en place sur la commune, du balisage et du mobilier de signalisation touristique de la Route d'Artagnan, par le Comité du Tourisme Equestre de la région et ses partenaires
- le passage des cavaliers sur la commune

X/ Fêtes de fin d'année

M. le Maire donne la parole à Mme Marjorie DIEU pour présenter son projet de marché de Noël.

Mme Marjorie DIEU explique qu'en raison de la crise sanitaire, les mesures issues du protocole rédigé à cet effet seront strictement suivies, notamment la mise en place de sens de circulation. Le projet sera soumis à la validation de la Sous-préfecture pour sa bonne tenue.

Le Conseil Municipal estime que le repas des aînés et que le traditionnel spectacle de Noël ne

pourront avoir lieu cette année. Les cadeaux offerts aux enfants seront distribués d'une autre manière et la commission thématique travaillera sur une alternative.

M. le Maire, après s'être entretenu avec Mme Martine DUCHATEAU, en tant que présidente du Comité des Fêtes, annonce que la participation communale à destination de l'association pour un montant de 2 600 € ne sera pas versée cette année, eu égard à l'absence de manifestations à organiser.

XI/ Questions diverses

- M. le Maire évoque un différend entre la commune et Mme Peltier au sujet d'une bande de terrain située à proximité des marais de Frise.

Après en avoir fait le résumé et insistant sur le fait que l'affectation des propriétés résultent d'un arrangement qui a plusieurs dizaines d'années, M. le Maire indique vouloir rester sur la position de demeurer dans la situation actuelle, à savoir de ne pas accéder à la demande d'échange de Mme Peltier, dans la mesure où la commune serait manifestement perdante.

- M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux sujets, à savoir la validation d'un devis et la proposition de remise gracieuse pour la location d'un terrain. Le Conseil Municipal accepte.
- M. le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise Régnier afin de procéder à l'élagage et l'abattage d'arbres dans les étangs communaux de Frise.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme de réhabilitation des étangs de Frise et le montant du devis est de 7 440,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis ainsi présenté.

- M. le Maire explique que le terrain sur lequel était implanté le chalet de M. Flament a été vendu en date du 10 juillet 2020 à M. BENYOUB.

Il explique qu'un titre de location (132/2019) d'un montant de 778,57 € a été envoyé à M. Flament pour la location du terrain en 2019, qui demande une remise sur la période allant du 10 juillet 2020, date de la vente, au 31 août 2020, date d'échéance du loyer.

Le montant de la remise serait de 108,79 € soit 1/365^{ème} du montant total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la remise ainsi présentée.

- M. le Maire explique que suite à plusieurs remontées d'informations, la commune a demandé à M. Christophe WALQUANT de se mettre en conformité avec la réglementation qui régit le droit de l'urbanisme sur ses constructions. Une demande de permis a été reçue en mairie.
- M. Jacky PILLE explique que le terrain de pétanque a été aménagé pendant l'été. Le Conseil Municipal remercie à cette occasion M. Jacky PILLE.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 novembre 2020 à 17h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Maire,

Michel RANDJIA